

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

( SÉANCE DU 6 AVRIL 1863. )

**BUDGET**

DES

**NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,**

POUR L'EXERCICE 1863.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits affectés aux Non-Valeurs et Remboursements s'élevaient, d'après le Budget de 1862, à . . . . . fr.	2,606,200	»
Ceux que le Gouvernement réclame pour l'exercice 1863 comportent une somme de . . . . .	2,875,200	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . . fr.	269,000	»

Cette différence porte en grande partie sur le crédit affecté au remboursement du péage sur l'Escaut. La dépense de ce chef s'étant élevée, en 1860, à 1,886,879 francs, on a cru devoir porter le crédit à 1,900,000 francs; c'est 300,000 francs de plus que l'allocation de 1862.

PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES.

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre conseil des Ministres ,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est fixé, pour l'exercice 1863, à la somme de *deux millions huit cent soixante et quinze mille deux cents francs* (2,875,200 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 3 avril 1862.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**FRÈRE-ORBAN.**

---

## BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS, POUR 1863.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . .	310,000	"	665,000
2	— — — personnelle . . . . .	250,000	"	
3	— sur le droit de patente. . . . .	70,000	"	
4	— sur les redevances des mines. . . . .	5,000	"	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques . . . .	20,000	"	
6	— — des tabacs. . . . .	5,000	"	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
REMBOURSEMENTS.				
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .	50,000	"	2,212,200
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . .	1,200	
10	Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .	1,900,000	"	
11	<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. . . . .	250,000	"	
12	<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers. . . . .	1,000	"	
15	Déficit des divers comptables de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		2,875,200	"	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 3 avril 1862.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière . . . . . fr.	
2	— — — personnelle . . . . .	
3	— sur le droit de patente . . . . .	
4	— sur les redevances des mines . . . . .	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques. . . . .	
6	— — — des tabacs . . . . .	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
REMBOURSEMENTS.		
8	Contributions directes, douanes et accises. {	Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie . . . . .
10		Remboursement du péage sur l'Escaut . . . . .
11	Enregistrement, domai- nes et forêts. {	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers . . . . .
12		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers . . . . .
15	Déficit des comptes de l'État . . . . . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<h1>Récapitulation.</h1>		
CHAPITRE I. Non-Valeurs . . . . . fr.		
— II. Remboursements. . . . .		
TOTAUX. . . . . fr.		

## ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1863.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1863.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1862.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
310,000	"	310,000	310,000	"	"	
250,000	"	250,000	270,000	"	20,000	
70,000	"	70,000	80,000	"	10,000	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	"	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
5,000	"	5,000	6,000	"	1,000	
665,000	"	665,000	694,000	"	31,000	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				31,000 "		
50,000	"	50,000	50,000	"	"	
1,200	"	1,200	1,200	"	"	
1,900,000	"	1,900,000	1,600,000	300,000	"	
250,000	"	250,000	250,000	"	"	
1,000	"	1,000	1,000	"	"	
10,000	"	10,000	10,000	"	"	
2,212,200	"	2,212,200	1,912,200	300,000	"	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				300,000 "		
665,000	"	665,000	694,000	"	31,000	
2,212,200	"	2,212,200	1,912,200	300,000	"	
2,875,200	"	2,875,200	2,606,200	300,000	31,000	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				269,000 "		